

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°20 du 20 mai 2011

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du 12 janvier 2010 portant institution de régies de recettes et d'avances auprès d'organismes relevant de l'état-major de l'armée de terre.

Du 23 mars 2011

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES.

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 12 janvier 2010 portant institution de régies de recettes et d'avances auprès d'organismes relevant de l'état-major de l'armée de terre.

Du 23 mars 2011

NOR D E F F 1 1 0 8 3 9 0 A

Texte modifié :

Arrêté du 12 janvier 2010 (JO n° 19 du 23 janvier 2010, texte n° 37 ; signalé au BOC 7/2010. ; BOEM 410.6.1, 510.4.1) modifié.

Référence de publication : JO n° 80 du 5 avril 2011, texte n° 3 ; signalé au BOC 20/2011.

Le ministre de la défense et des anciens combattants,

Vu l'arrêté du 31 décembre 1993 modifié habilitant le ministre de la défense à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès de tout service ou établissement relevant de son autorité ;

Vu l'arrêté du 12 janvier 2010 modifié portant institution de régies de recettes et d'avances auprès d'organismes relevant de l'état-major de l'armée de terre,

Arrête :

Art. 1er. Au tableau de l'article 1er. de l'arrêté du 12 janvier 2010 susvisé, la régie de recettes et d'avances instituée auprès de la direction des ressources humaines de l'armée de terre, à Paris, est supprimée.

Art. 2. Le tableau de l'article 1er. de l'arrêté du 12 janvier 2010 susvisé est modifié comme suit :

ORGANISMES DOTÉS d'une régie de recettes et d'avances.	MONTANT MAXIMUM de l'avance (en euros).	MONTANT MAXIMUM du fonds de caisse (en euros).	ORDONNATEUR DE RATTACHEMENT.
Remplacer : Centre militaire de formation professionnelle, à Fontenay-le-Comte	220 000	40	Le directeur de la plate-forme achats finances Centre-Ouest, à Rennes (Ille-et-Vilaine)
Par : Centre militaire de formation professionnelle, à Fontenay-le-Comte	220 000	40	Le directeur de la plate-forme achats finances Sud-Ouest, à Bordeaux (Gironde)

Art. 3. Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 23 mars 2011.

Pour le ministre et par délégation :

Le chef du bureau de l'animation du réseau financier de la direction des affaires financières,

J.-F. DAGUES.